



APSES-Créteil

DATE DE PUBLICATION : 26 mars 2022

Compte rendu du rendez-vous organisé au rectorat le mercredi 9 février 2022 de 16 h 30 à 17 h 30.

Entretien avec Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur de l'académie de Créteil, Madame Christine DARNAULT, Directrice de cabinet adjointe du Recteur, et Monsieur Antonello LAMBERTUCCI, Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) de Sciences Economiques et Sociales de l'académie de Créteil.

Participants pour l'Apses-Créteil :*

- Fethi AZZAOUÏ, co-secrétaire de l'Apses-Créteil, Lycée Blaise Cendrars à Sevran (93),
- Zakia HIDOUCHE, co-présidente de l'Apses-Créteil, en détachement,
- Rodrigue LOHIER, co-président de l'Apses-Créteil, TZR (94), Lycée d'Arsonval à Saint-Maur (94).

**sont indiquées en italique dans ce compte rendu les questions et les remarques des représentants de l'APSES-Créteil*

Après un tour de table, nous avons, sur proposition de Monsieur le Recteur, adopté les modalités suivantes pour ce temps d'échange :

- Pour les questions d'ordre général, Monsieur le Recteur répondra,
- pour les questions spécifiques aux SES, Monsieur l'Inspecteur répondra.

Points abordés :

- Le calendrier de l'année et des épreuves, la fin des filières, le recrutement dans le supérieur,
- la perte d'heures, les redoublements et les postes en SES,
- mobiliser les SES pour l'enseignement de l'EMC,
- la lourdeur des programmes,
- le manque d'articulation entre la formation des élèves en SES et en Mathématiques,
- le Grand Oral,
- conclusion.

1. Sur la question du calendrier de l'année et des épreuves, la fin des filières, le recrutement dans le supérieur

Apses-Créteil :

Nous souhaitons que le calendrier soit repensé. Sur 2 trimestres, il n'y a pas de temps de maturation suffisant pour un apprentissage efficient des élèves.

Monsieur le Recteur :

Pourquoi a-t-on mis un terme à un ensemble d'épreuves nationales et anonymes au mois de juin ? Pourquoi modifier le bac ?

Pour 1/3 des élèves (les plus favorisés, tous ceux qui veulent aller sur des classes prépa, BTS, licences contingentées), le bac ne servait plus à rien. Bien avant Parcoursup, cela s'est

toujours passé au mois de mai. Le bac n'était donc plus qu'un simple passeport pour entrer à l'université notamment pour les 2/3 restant des élèves.

Comme vous le savez dans le débat récent sur le calendrier du bac, il y a eu 3 prises de position différentes : report au mois de juin pour la conférence des associations spécialistes, garder les épreuves à la même date pour les représentants des élèves, report au mois de mai pour les syndicats de chefs d'établissement.

Apses-Créteil :

La position des représentants des élèves constituait en quelque sorte « une fuite en avant » : En discutant avec les élèves dans les classes, ils souhaitaient en effet « se débarrasser de cette épreuve ». Il y a eu aussi un positionnement inquiet des fédérations de parents d'élèves sur cette question du calendrier des épreuves.

Désormais, avec le contrôle continu qui compte pour 40 % de la note finale du bac, la situation est très problématique au vu de la diversité des territoires que nous connaissons dans l'académie. Dans l'ancienne mouture du baccalauréat, les élèves disposaient des deux années complètes du cycle terminal pour progresser et atteindre un objectif commun de réussite aux épreuves. C'est la fin du caractère national et égalitaire de l'examen. Cela creuse les inégalités entre les élèves. La réforme du baccalauréat dans son ensemble pose question.

Monsieur le Recteur :

Pour répondre d'abord à cette diversité des territoires, on a mis en place des projets locaux d'évaluation, car nous avons bien conscience de l'inégalité de traitement des élèves selon les lycées favorisés et moins favorisés.

Concernant la réforme du lycée et du baccalauréat, la suppression des séries est un « serpent de mer ». Il y a eu d'abord, à l'époque de F. Bayrou, un renouvellement des filières pour rendre aux lettres une certaine attractivité. Mais cela n'a pas bien fonctionné et les PCS très favorisées continuaient à s'orienter au sein de la série S, même si ce constat pouvait être plus nuancé en comparant les effectifs en S-Maths, S-SVT et S-PC.

Comment réfléchissons-nous à la mixité sociale au lycée ? C'est là qu'a germé l'idée d'entrer dans un système où il y aurait des choix de dominantes, et permettre ainsi une mixité à l'intérieur des classes avec ce système de spécialités et de tronc commun.

Apses-Créteil :

Il y a un problème avec ce nouveau système, ce sont toujours les élèves les plus favorisés qui choisissent la tripléte scientifique (Maths, Physique-Chimie, SVT). Par ailleurs, comme nous avons pu l'entendre dans l'actualité récente, moins de filles choisissent les Maths.

Monsieur le Recteur :

Les statistiques seraient plus diversifiées sur l'académie de Créteil. Sur les 2-3 premières années, il y a une évolution du choix des élèves, je vous ferai suivre les données.

Monsieur l'Inspecteur :

En complément des SES, les maths complémentaires doivent suffire pour recruter des élèves en Prépa ECG. Le schéma spé Maths + option Maths expertes ne devrait plus être exigé.

Il est important que ce discours soit relayé auprès des chefs d'établissements concernés par des prépas ECG de manière à faire évoluer les pratiques de recrutement de ces filières et à les étendre aux élèves qui n'ont gardé que les maths complémentaires en terminale, ce qui est le cas d'un certain nombre d'élèves qui suivent la spécialité SES.

Monsieur le Recteur :

Pour répondre à certaines critiques de votre association sur Parcoursup et les résultats d'affectation à l'université, il y a eu des créations de places au niveau de l'académie de Créteil, plus de 1500 places, mais le problème est qu'il y a un manque d'adéquation entre les places vacantes et les endroits où les élèves veulent aller. Les élèves veulent aller davantage en : médecine, Staps, psycho, droit...Et ces parcours sont sous tension.

2. Sur la perte d'heures, les dédoublements et les postes de SES

Apses-Créteil :

Nous sommes l'une des disciplines qui a perdu le plus d'heures (-14 %), et cela s'est fait notamment au détriment des groupes à effectif réduit et des dédoublements qui permettent de travailler les savoir-faire en sciences sociales.

Monsieur l'Inspecteur :

Monsieur l'Inspecteur reprend le chiffre de l'Apses d'une équivalence de 524 postes (temps pleins, nombre d'heures/18) supprimés et explique qu'il est exact d'un point de vue comptable mais qu'il ne correspond pas forcément à une réalité en termes de personnels sur le terrain (il y a en effet une différence entre les « équivalents temps plein » -qui sont un indicateur comptable- et les postes réellement créés ou supprimés).

Quoi qu'il en soit, on peut noter que, même en retenant l'indicateur « équivalent temps plein », l'académie de Créteil fait figure d'exception par rapport au reste de la France puisque la perte d'heures y est, en proportion, bien plus faible que celle observée ailleurs.

En ce qui concerne plus particulièrement le nombre de postes, même si les heures globales baissent très légèrement (du fait de la perte de l'AP ou de certains dédoublements, par exemple), on constate que le nombre de professeurs de SES affectés à Créteil continue d'augmenter légèrement. En effet, nous avons dépassé cette année le chiffre de 500 professeurs de SES dans l'académie (environ 400 dans le public, dont un peu plus de 30 contractuels, et un peu plus de 100 professeurs dans le privé dont plus de la moitié sont agrégés ou certifiés).

Monsieur le Recteur :

En ce qui concerne la répartition de la DHG, les marges d'autonomies sont importantes. Il est vrai que si on privilégie certaines options, cela va se faire au détriment de dédoublements.

Monsieur l'Inspecteur :

Dans la mesure où l'attribution d'heures en effectif réduit dépend du choix du chef d'établissement, il faut, dans la perspective du conseil pédagogique, objectiver et expliciter des critères de "négociation" pour obtenir un volet d'heures d'autonomie au bénéfice des SES. Dans ce cadre, en SES, nous pouvons faire valoir l'usage des pratiques de pédagogies actives (mener des enquêtes, des travaux de groupes, etc.), ainsi que présenter le travail sur les savoir-faire statistiques - compétences transversales qui figurent dans les programmes du cycle terminal. L'idée est de mettre en avant un projet pédagogique spécifique sur lequel l'équipe s'engagerait et qui justifierait que des dédoublements soient accordés à notre discipline. Plus largement, il faut bien démontrer qu'avec des effectifs réduits, on réalise autre chose qu'en classe entière, et mettre en valeur cet aspect. Il faut que les professeurs de SES communiquent plus sur leurs pratiques spécifiques (et leurs projets) pour démontrer que les sciences sociales sont aussi légitimes que les sciences dites « dures » à bénéficier d'heures de cours en effectifs réduits.

Apses-Créteil :

Le problème, c'est que les SES sont « balayées » dans les rapports de force internes, quelle que soit la qualité de l'argumentation avancée. Les SES se retrouvent en quelque sorte dans des situations de « concurrence déloyale » au vu du faible nombre de professeurs de SES par rapport au nombre de professeurs d'autres disciplines.

Monsieur le Recteur :

Le recteur rappelle qu'il y a un volant d'HSE par établissement (environ 500) dont les SES pourraient bénéficier dans le cadre de l'opération « Je réussis au lycée ». Certains professeurs de SES de l'académie ont-ils participé à ce dispositif ? Se sont-ils saisis de cette opportunité ?

Apses-Créteil :

Les SES souhaitent bénéficier de dispositifs structurels et non ponctuels. Les apprentissages ont vocation à se réaliser pleinement en collectivité dans des groupes-classes, et non dans des dispositifs personnalisés au bénéfice de quelques élèves ou classes seulement.

Dans la pratique quotidienne des établissements, on observe des écarts importants et permanents entre les moyens alloués, à partir des heures de marge d'autonomie, aux savoir-faire en sciences dites « dures » (qui disposent légitimement de facto de dédoublements pour le travail en paillasse) et ceux attribués en sciences sociales qui ne disposent plus de dispositifs adaptés. Une inégalité systématique entre savoir-faire en sciences dites « dures » et savoir-faire en sciences sociales s'est instaurée.

3. Mobiliser les SES pour l'enseignement de l'EMC

L'ApSES-Créteil rappelle la totale légitimité des collègues de SES à intervenir en EMC en seconde, première et terminale, d'autant plus que les nouveaux programmes empruntent beaucoup aux SES. À cet égard, l'APSES-Créteil souhaite réinsister encore sur l'enjeu transdisciplinaire et civique de cet enseignement, pour lequel tous les collègues de toutes les disciplines peuvent être mobilisés.

L'APSES-Créteil propose donc que l'EMC soit ainsi attribué, entre autres, aux collègues de SES, volontaires et disponibles pour l'enseigner : sur le niveau de seconde comme en première ou terminale.

Monsieur l'Inspecteur :

Monsieur l'Inspecteur complète les propos des enseignants. Il rappelle qu'au collège, les professeurs d'histoire- géographie sont les seuls habilités pour cet enseignement et l'EMC leur est totalement attribué. Mais, contrairement à ce qui est parfois affirmé, cela n'est vrai qu'au collège et non au lycée. En effet, au lycée, la situation est totalement différente : tous les professeurs peuvent prendre en charge l'EMC et la formation des futurs citoyens fait partie du référentiel commun à l'ensemble des enseignants. Tous les professeurs de lycée, quelle que soit leur discipline, ont donc vocation, de manière égale, à pouvoir enseigner l'EMC.

Les professeurs de Sciences Economiques et Sociales (SES) peuvent donc y prétendre au même titre que les autres et y sont même particulièrement légitimes du fait de certaines thématiques propres aux SES dans les programmes (exemple : le lien social en première). En tous les cas, il est bon de rappeler que l'attribution quasi systématique de cet enseignement aux professeurs d'histoire- géographie, relève d'une sorte de « droit coutumier » que rien ne justifie au lycée.

Monsieur le Recteur :

Monsieur le Recteur demande à Monsieur l'Inspecteur de lui adresser une note en vue de la rédaction d'un texte à destination des chefs d'établissement à ce sujet.

L'Apsés-Créteil remercie le Recteur de cette recommandation concernant l'enseignement moral et civique. C'est une très forte demande des collègues sur le terrain, compte tenu de l'évident enjeu civique et transdisciplinaire que revêt l'EMC. Nous espérons vivement que cette note parviendra rapidement aux chefs d'établissement d'autant plus que nous sommes en plein calendrier des DHG dans les lycées. Les chefs d'établissement pourront donc faire leurs arbitrages en prenant en compte cette note du rectorat pour permettre aux collègues de SES mais également de toutes les disciplines d'être mobilisés pour la prise en charge de cet enseignement.

4. La lourdeur des programmes

Apsés-Créteil :

Le problème de lourdeur de programme va se reposer l'année prochaine, y compris hors contexte pandémie. Ces programmes sont structurellement trop lourds, infaisables dans le temps imparti, même en cas d'année complète hors contexte pandémie, et on demande en urgence un allègement des programmes dès la rentrée prochaine (avec une réécriture à moyen terme).

Monsieur l'Inspecteur :

Comme l'enquête de l'Apsés l'indiquait et comme j'ai pu le constater sur le terrain, les collègues n'avaient effectivement traité que 4 chapitres en moyenne en décembre.

Il est difficile de distinguer les effets des perturbations liées de la situation sanitaire d'éventuels problèmes plus structurels.

Il est certain, en revanche, que les épreuves en mars ont induit des rétroactions sur les pratiques des enseignants avec, notamment, l'instauration d'une transmission des connaissances plus verticale et davantage centrée sur les notions, pour permettre de couvrir le programme. L'adaptation des sujets des épreuves de mai a d'ailleurs été pensée en fonction de ce constat puisqu'elle consiste à proposer aux élèves de substituer à l'analyse de document (EC2) une série de « questions de cours » (EC1).

Pour ce qui concerne le problème de « lourdeur », il est tout à fait possible qu'à terme, un toilettage des OA soit envisagé, comme cela a été à chaque fois le cas pour les programmes précédents. Il est en revanche peu probable que ce toilettage intervienne à très court terme, puisque, à ce stade, le diagnostic est un peu perturbé en raison du COVID.

5. Le manque d'articulation entre la formation des élèves en SES et celle de Mathématiques

L'Apsés-Créteil mentionne le manque d'articulation entre la formation des élèves en SES et celle de Mathématiques.

Monsieur l'Inspecteur indique que la partie « micro » du programme de première peut/doit se faire sans s'appuyer sur une formation mathématique, comme ceci est d'ailleurs précisé par les OA. De manière générale, s'il est vrai que le fait de suivre un enseignement de mathématiques peut être important pour la cohérence des profils de nos élèves, compte tenu des filières auxquelles ils postulent souvent pour leurs poursuites d'études, il faut retenir que les programmes de SES ont été écrits en tenant compte du fait que, potentiellement, une partie de nos élèves, peuvent définitivement arrêter les mathématiques en fin de seconde. Ainsi, même pour les 3 premiers chapitres de première, aucune formalisation mathématique n'est attendue ni nécessaire et aucune compétence mathématique n'est demandée aux élèves. De même, pour les « Objectifs d'apprentissage concernant l'utilisation des données quantitatives et des représentations graphiques » il ne s'agit pas de « faire des maths » mais d'amener les élèves à comprendre le sens des indicateurs et d'en savoir faire une lecture correcte. Les

compétences mathématiques attendues pour atteindre ces objectifs ne vont guère au-delà de la maîtrise de 4 opérations de base...

Monsieur le Recteur évoque l'idée d'associer les SES dans l'académie de Créteil au projet du Campus Condorcet.

L'Apses-Créteil précise la contrainte pour les mathématiques concernant les attendus de l'enseignement supérieur : certaines classes prépa et filières post bac exige la spécialité Maths pour être accepté dans ces parcours.

L'Apses-Créteil évoque les effets collatéraux potentiellement négatifs de la réduction des heures de maths sur la maîtrise des savoirs économiques et sociaux, et indique également le fait que l'option mathématiques complémentaires n'est pas toujours rendue disponible pour les élèves intéressés car d'autres arbitrages sont faits.

6. Grand Oral

Apses-Créteil :

Aucun temps n'est prévu dans les grilles horaires du nouveau lycée pour le Grand Oral. Les élèves ne peuvent pas être préparés correctement à cette épreuve pendant les heures de cours sans dédoublements. L'aisance à l'oral, qui est déjà un marqueur d'inégalités en soit, ne peut pas être mise à disposition de tous les élèves dans le contexte actuel.

Par ailleurs, le jury est censé « valoriser la solidité des connaissances du candidat », mais comment peut-il le faire puisqu'il n'y a pas obligation à avoir des collègues des deux spécialités choisies par l'élève ?

L'an passé de nombreux dysfonctionnements ont été remontés par les collègues concernant le déroulement du GO. Des élèves se sont retrouvés interrogés par des binômes de collègues dont aucun n'était enseignant de la spécialité présentée par l'élève.

Monsieur le Recteur :

Nous ne sommes pas satisfaits de l'organisation matérielle de cette première session du Grand Oral. Le contexte pandémique n'a pas aidé à la mise en œuvre de la réforme telle qu'elle était prévue. Toute réforme à l'éducation nationale induit des ajustements.

Monsieur l'Inspecteur :

Dans l'organisation des jurys de Grand Oral, le SIEC considère les SES comme faisant partie des « disciplines pivot ». Concrètement, cela signifie qu'un effort particulier sera fait pour que les élèves ayant choisi cette spécialité se retrouvent nécessairement face à un interrogateur de cette discipline parmi les deux membres du jury.

7. Conclusion

Apses-Créteil :

Beaucoup de collègues de divers territoires de notre académie ont signé le courrier qui vous a été adressé, ce qui peut pleinement traduire la nature systémique des difficultés rencontrées sur le terrain et dont il a été question dans cet échange. L'Apses-Créteil remercie Monsieur le Recteur, en présence de Monsieur l'Inspecteur, de lui avoir accordé ce temps d'échange et d'écoute. L'Apses-Créteil demeure inquiète des effets négatifs de la réforme pour une réussite de tous les élèves aux examens de fin d'année.